

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230515-317246-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 25 mai 2023

Publié le 25 mai 2023

**Suite à la convocation en date du 28 avril 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 15 MAI 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Agnès DENYS donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Sylvie CLERC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Marie CIETERS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Josyane BRIDOUX, Christine DECODTS, Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT, Marie SANDRA.

**OBJET** : Subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Nord (UDSPN)

Vu le rapport DFCG/2023/175

Vu l'avis en date du 9 mai 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration

générale, contrôle de gestion, qualité du service public

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de 2 000 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Nord ;
  - d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2023.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 39.

55 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ZOUGGAGH.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 15 mai 2023**

**OBJET** : Subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Nord (UDSPN)

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Nord est une association regroupant tous les corps de sapeurs-pompiers du Département. Forte de plus de 7 700 adhérents, elle a pour but l'entraide et la solidarité.

Son objectif principal est de défendre l'intérêt des sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, jeunes sapeurs-pompiers, SSSM (Services de Santé et de Secours Médical), retraités et PATS (Personnel Administratif, Technique ou Spécialisé). Elle participe aussi à l'enseignement du secourisme.

Pour soutenir son action, l'association sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement auprès du Département.

Je propose à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de 2 000 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Nord ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35004OP001	35004E15	2000	0	2000

Loïc CATHELAIN  
Vice-Président